

A S S A I N I S S E M E N T	Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
	Tarif de redevance assainissement appliquée aux rejets	2.25 €	2.36 €	2.48 €	2.48 €	2.53 €
	Tarif de redevance assainissement appliquée aux rejets pour les gros consommateurs hors communes extérieures (> 20 000 m ³ / an)	0.17 € (convenu pas d'augmentation)				
	Branchement assainissement (≤ 12m)	2 880.00 €	2 880.00 €	2 880.00 €	2 880.00 €	2 880.00 €
	Pose d'un regard sur conduite existante (délib du 27/03/2012)	544.00 €	544.00 €	544.00 €	544.00 €	544.00 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	42.00 €	42.00 €	42.00 €	42.00 €	42.00 €
	frais de gestion ass.	53.37 €	53.37 €	56.04 €	56.04 €	56.04 €
	hydrocureuse + 2 employés / h	151.20 €	151.20 €	151.20 €	151.20 €	151.20 €
	l'heure supplémentaire	75.60 €	75.60 €	75.60 €	75.60 €	75.60 €
	Intervention déplacement agent technique / h	54.20 €	54.20 €	54.74 €	55.29 €	55.84 €
	Tranchée commune le mètre linéaire supplémentaire	54.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €	54.00 €

Rappel (Délibération du 27/07/2010) : Les travaux d'eau et d'assainissement qui ne peuvent être exécutés par le service technique en raison de la profondeur des réseaux, seront réalisés par une entreprise à la demande de la commune au nom des particuliers.

Un devis sera établi et fourni au demandeur pour acceptation avant tout commencement de travaux.